

Territoire du
RUANDA - URUNDI
Gebied

Usumbura, le 21 avril 1953
den

N° 22/424

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden: n° en dagtekening

Réponse au n°
Antwoord op nr

du 19
van

*Impôt vehi-
con*

Dammie

ANNEXE
Bijlage

RECOMMANDÉ

OBJET :
Voorwerp :

Confidentiel



Impôt personnel sur les véhicules
Controle sur routes 1953

*468/Fain.
2/5/53*

Monsieur l'Administrateur de territoire (pour) *Kibungu*
~~le Vérificateur des Impôts à Use~~

J'ai l'honneur de vous prier d'exercer une surveillance spéciale en matière d'impôt personnel sur les véhicules pendant les journées des 23 mai 1953 et 22 août 1953.

En ce qui concerne Usumbura, cette surveillance s'exercera en collaboration avec le Vérificateur des Impôts.

Les résultats de ces contrôles feront l'objet d'un rapport spécial que vous voudrez bien me faire parvenir dans le plus bref délai.

Il convient dès maintenant, par à un avis à afficher dans un endroit aisément accessible au public (Bureau du Territoire, Poste, etc..) d'informer la population que les délais pour le paiement de l'impôt 1953 sont expirés et de l'aviser que des surveillances spéciales sur routes seront entreprises incessamment, sans cependant lui faire connaître les dates auxquelles ces surveillances seront exercées.

En annexe, je vous fais parvenir un modèle de Procès-verbal en matière d'impôt personnel sur les véhicules. Ces P.V. sont à transmettre au Chef du Service des Finances, accompagnés de la fiche d'identité du contrevenant.

Pour le Vice-Gouverneur Général ff.
Gouverneur du Ruanda-Urundi;
Le Secrétaire Provincial ff,
sé) R. SIBERT

Pour expédition conforme.

Usumbura le 24 avril 1953
Le Chef du Service des Finances du R-U

R. DEINSTRAL